Première assemblée générale de l'association internationale de recherche sur les charpentes et plafonds peints médiévaux

-Procès verbal-

27 mars 2009 17h Tinel du château de Tarascon



D'après la vérification du nombre des membres présents, faite au début de la séance, le quorum est largement atteint.

La liste d'émargement qui circule par la suite est signée de

Bernans Bernard

Bernardi Philippe

Bethmont Sylvie

Beziat Patrick

Bourin Monique

Brouns Benoit

Decottignies Sylvie

Dittmar Pierre-Olivier

Domenge Joan

Draber Annick

Dufoix jean-pierre

Dupuis Paul

Dupuis anne-marie

Faverie Anaïs

Fontan jean-claude

Gachet Frédéric

Gramain Marianne

Guibal Frédéric

Gvozdenovic Marie-Julie

Hunot Jean-Yves

Kovalevsky Sophie

Leduc-Gueye Christine

Leoneli Marie-Claude

Mayer Jannie

Maspoch Monica

Mazeran Frederic

Nougaret Jean

Puchal Serges

Silvestre Blandine

Sournia Beranrd

1. Compte-rendu par les membres du bureau provisoire de la création de l'association et de leur action depuis cette création : objectifs de l'association.

Présentation de l'association par Monique Bourin

La création de l'association a été publiée le 20 décembre au Journal Officiel.

Présentation des statuts ; ceux-ci sont disponibles par simple demande par mail.

2. Reddition des comptes

- Benoit Brouns communique le bilan provisoire des comptes de l'association.
- Patrick Beziat annonce que le conseil Municipal de Capestang vient de voter une subvention de 200€ à l'association.
- Monique Bourin précise que cette dernière est désormais assurée par la MAIF.

COMPTES RCPPM 27 mars 2009

entrées

Inscriptions/adhésions	56×15 euros	= 840 euros
Inscriptions étudiants	4× 7 euros	s = 28 euros
Subvention Mairie Capestang		= 200 euros
Don Mme Chesneau		<u>= 100 euros</u>
	total	1168 euros

dépenses

inscription Journal Officiel	39 euros 06
fournitures dossiers participants	72 euros 28
collation 27 mars	28 euros 63
défraiements intervenants	<u>270 euros 00</u>

total 409 euros 97

en caisse 758 euros 03

Les comptes sont approuvés par l'assemblée générale

3. Elaboration du règlement intérieur

Philippe Bernardi présente les modalités d'élection du conseil scientifique par le conseil d'administration.

Il insiste sur la nécessité de l'ouverture de l'association en direction des collègues étrangers, notamment italiens et catalans.

Il rappelle la place essentielle des étudiants au sein de la RCPPM. Celle-ci pouvant notamment soutenir les recherches consacrée à ce domaine en offrant aux jeunes chercheurs son réseau et son expertise.

L'association peut également héberger les éventuelles subventions de recherche de collectivités locales, que les étudiants ne peuvent toucher à titre personnel.

Interventions des adhérents

Une intervention dans la salle rappelle le rôle que doit jouer l'association dans la sensibilisation du grand public aux problématiques de conservation et de protection du patrimoine.

Une autre intervention suggère de mettre la restauration et les restaurateurs au coeur du projet. Jannie Mayer sur l'importance de la sensibilisation des architectes des monuments de France (ABF) Une autre intervention suggère que l'association intervienne auprès des scolaires dans le cadre des cours d'éducation artistique.

Les membres du bureau provisoire adhèrent à ces quatre propositions et rappellent qu'elles s'inscrivent dans le cadre des actions menées depuis un an.

Montant de la cotisation

La cotisation annuelle à l'association est fixée à 15 euros. Les étudiants bénéficient d'une adhésion à 7 euros. Sont considérés comme « membres bienfaiteurs », les adhérents versant une cotisation de plus de 50€

Remarque de Jannie Mayer: il serait bon d'inviter les villes qui possèdent des plafonds sur leur territoire à adhérer à l'association.

Publication des actes du colloque « Plafonds peints médiévaux de Languedoc »

La publication est assurée par les Presses Universitaires de Perpignan. La sortie de l'ouvrage est prévue pour le mois de septembre.

L'ouvrage est tiré à 600 exemplaires au prix coûtant de 10 €.

Le prix en librairie est fixé à 20€.

Une souscription sera ouverte en juillet et proposera les ouvrages au prix de 17€.

Les subventions du colloque de 2008, notamment celle de la DRAC, permettent au Foyer Rural qui les gère d'acheter 300 exemplaires, amenés à être, pour la plupart vendus à la librairie du château de Capestang au prix de librairie; mais sur ces 300, il sera réservé un exemplaire par sociétaire qui souhaiterait l'acquérir, avant la fin de la souscription, au prix de 15 euros franco de port, que l'association recevra intégralement.

Philippe Bernardi annonce qu'un second volume est potentiellement prêt, formé de certains articles de 2008, qui ne concernent pas le Languedoc et des travaux présentés à ce colloque.

Futures rencontres

Monique Bourin propose une rencontre d'une journée à l'occasion de la sortie du volume des actes. Jean Nougaret suggère de faire cette rencontre à Pezenas, ce qui permettrait de visiter, entre autres, les plafonds de Montagnac.

L'idée est approuvée par l'assemblée.

Le bureau provisoire annonce la tenue d'un colloque courant 2010, à Perpignan au palais des rois de Majorque. Cette rencontre sera suivie d'une journée en catalogne espagnole (Gérone...)

Deux dates sont proposées, les 23-24 avril et les 7-8 mai.

Par ailleurs l'idée d'une rencontre en 2011, en Provence, est évoquée. Le site de Fréjus est pressenti.

Réflexion sur le futur site internet de l'association

Philippe Bernardi rappelle que la participation de nombreux adhérents au cadre universitaire est un avantage pour le référencement du site.

Celui ci doit être à la fois un lieu d'information et d'échange

Il devra comporter:

- une bibliographie (complétée par tous), avec éventuellement une page de localisation des ouvrages rares. Elle devra signaler les articles et ouvrages en ligne (notamment sous Gallica), et en proposer en téléchargement sous la forme de fichier pdf.
- une cartographie des lieux de conservation des charpentes et plafonds peints
- un carnet d'adresse
- Une page rappelant l'actualité du domaine

Réaction dans la salle : importance cruciale de l'administrateur du site, cheville ouvrière de l'association.

Le bureau se donne 2 mois pour trouver qui réalise le site. Idéalement il faudrait qu'il soit en place au mois de septembre

6. désignations des membres d'honneur

propositions de Monique Bourin:

- Christian de Mérindol
- Jacques Peyron
- Claude Guzovitch, maire de Capestang

Les trois propositions sont approuvées par l'AG à l'unanimité.

7. Questions diverses

- question dans la salle :

Est ce que l'association est centrée sur la France méridionale ?

Réponse de PB

La focalisation sur le midi est issue d'une volonté de se consolider à partir de nos domaines de compétence, ainsi que des liens déjà existant avec Gênes et la Catalogne. Mais la volonté d'ouverture est réelle, des contacts sont déjà pris avec des collègues polonais. Des extensions vers d'autres régions françaises, telles que l'Auvergne ou l'Est (Alsace et Lorraine notamment, mais aussi Savoie) sont proposées par des membres de l'assemblée.

Question de B. Sournia sur les limites chronologiques de l'association et sur l'absence des décors

muraux dans ses objectifs.

PB préfère garder un coeur de compétence relativement serré pour conserver une véritable expertise, notamment vis-à-vis des techniques de construction.

La séance est levée vers 18h 30.

Le samedi 28 mars, le conseil d'administration a élu à l'unanimité le bureau de l'association,

Présidente : Monique Bourin Vice-président : Philippe Bernardi

Trésorier : Benoît Brouns Secrétaire : Emilien Bouticourt

Secrétaire-adjoint : Pierre-Olivier Dittmar.

8. Appel à candidatures et élection du CA

Reconduction du bureau provisoire. Emilien Bouticourt se met provisoirement en retrait pour pouvoir effectuer faire un inventaire en dendrochronologie sur les charpentes en Languedocroussillon, commandé par la DRAC.

Se portent candidat les personne suivantes :

Alain Girard
Jean Nougaret
Pierre-Olivier Dittmar
Patrick Beziat
Philippe Bernardi
Emilien Bouticourt
Monique Bourin
Benoit Brouns

Jean-Claude Fontan

Marianne Gramain

Bernard Sournia

Les candidats sont élus à l'unanimité.